

	État	Législation	Suspension	Révocation	Refus d'octroi	Confiscation
Caraïbes	<i>Antigua-et-Barbuda</i>	Firearms Act, 1973	Possible sur demande du Commissaire de police avec accord du Ministre en charge de la police (§22.1)	Possible, si le commissaire de police estime que le détenteur de l'arme a des habitudes dangereuses ou est atteint de troubles mentaux (§21.b)	Oui, si l'individu concerné a le statut de « personne restreinte » suite à une condamnation pour faits de violence (§17.3)	Possible, sur ordre du juge (§31.1.b)
	<i>Bahamas</i>	Firearms Act, 1969 Domestic Violence Act, 2007	Pas d'informations	Possible, si le commissaire de police estime que le détenteur de l'arme a des habitudes dangereuses ou est atteint de troubles mentaux (§10.7.a)	Possible, après examen par l'autorité chargée de l'octroi des licences (§10.2)	Possible dans le cadre d'une ordonnance de protection / remise de la licence et des armes, utilisées ou non, que la justice ordonne de remettre (Domestic Violence Protection Orders Act, §8.3.e)
	<i>Barbade</i>	Firearms Act, 2002 Domestic Violence Act, 1993	Possible (Domestic Violence Act, §6)	Oui, pour tout acte de violence commis au moyen d'une arme à feu (§15)	Oui (§4.1)	Possible dans le cadre d'une ordonnance de protection / toutes les armes, enregistrées ou non (Domestic Violence Act, 1993 amendé en 2016, §6 et §11A)

	Cuba	Décret-Loi n°262/08, 2008	Possible par le Ministère de l'Intérieur (Article 21.i)	Possible par le Ministère de l'Intérieur (Article 21.i)	Oui, pour une personne punie pour un crime dont la gravité, la nature et la dangérosité laissent penser qu'il serait imprudent d'octroyer un permis (Article 84)	Possible par le Ministère de l'Intérieur si refus de permis (Article 52)
	Dominique	Firearms Act, 2011	Oui, si procédure en cours pour infraction avec utilisation d'une arme à feu (§12)	Possible si personne accusée d'une infraction avec utilisation d'arme à feu (§13)	Oui, si l'individu concerné a le statut de « personne restreinte » suite à une condamnation pour faits de violence (§15)	Oui, si demandé dans le cadre d'une ordonnance de protection (Protection against Domestic Violence Act, 2001, §4.1.b.v)
	Grenade	Firearms Act, 1968	Pas d'informations	Possible, si le commissaire de police estime que le détenteur de l'arme a des habitudes dangereuses (§36.1.a)	Oui, si l'individu concerné a le statut de « personne restreinte » suite à une condamnation pour faits de violence (§15)	Possible sur ordre du juge (Domestic Violence Act, 2010, §9)
	Haïti	Code pénal, 2022	Pas d'informations	Possible dans le cadre d'une peine complémentaire (Article 46.7)	Possible dans le cadre d'une peine complémentaire (Article 257.2)	Possible dans le cadre d'une peine complémentaire (Article 46.7)
	Jamaïque	Firearms Act, 2022	Possible, prononcée par l'autorité chargée de l'octroi des licences (§83.1)	Possible si personne accusée ou détenue pour violence domestique (§84.2.b)	Oui, si l'individu concerné a le statut de « personne restreinte » suite à une condamnation pour faits de violence (§58.3.d)	Oui, si licence révoquée ou annulée : les armes doivent être déposées dans un arsenal d'Etat (Article 27)

	République dominicaine	Loi n°36 sur le commerce, le port et la possession d'armes, 1965 Code pénal	Pas d'informations	Possible à tout moment par le Ministre de l'Intérieur et de la Police (Article 27)	Possible si antécédents judiciaires (Article 25)	Possible, si licence révoquée ou annulée : les armes doivent être déposées dans un arsenal d'Etat (Article 27)
	Saint Kitts et Nevis	Firearms Act, 2009 Domestic Violence Act	Pas d'informations	Possible, si le commissaire de police estime que le détenteur de l'arme a des habitudes dangereuses ou est atteint de troubles mentaux (§36.1.a)	Oui, si l'individu concerné a le statut de « personne restreinte » suite à une condamnation pour faits de violence (§29.3)	Oui (Domestic Violence Act, 2014, §9)
	Sainte Lucie	Firearms Act, 2003	Oui, si infraction violente et armée (§8)	Oui, si infraction violente et armée (§9)	Oui, si l'individu concerné a le statut de « personne restreinte » suite à une condamnation pour faits de violence (§11.2.a)	Oui, dans le cas d'une infraction violente et armée, mais confiscation de l'arme utilisée seulement (§40.1.b)
	Saint Vincent et les Grenadines	Firearms Act, 1995 Domestic Violence Act, 2015	Pas d'information	Oui (§12.1)	Oui, si l'individu concerné a le statut de « personne restreinte » suite à une condamnation pour faits de violence (§7.1.b)	Possible sur demande de la Cour (Domestic Violence Act, 2015, §9)
	Trinité et Tobago	Firearms Act, 1970 Domestic Violence Act, 1999	Possible si personne condamnée pour infraction du <i>Domestic Violence Act</i> (§21B)	Possible si le Commissaire de police estime que le détenteur de l'arme a des habitudes dangereuses ou est atteint de troubles	Oui, si l'individu concerné a le statut de « personne restreinte » suite à une condamnation pour faits de	Possible dans le cadre d'une ordonnance de protection / toutes les armes, enregistrées ou non (Domestic

				mentaux (§21.b)	violence (§17.3)	Violence Act, 1999, §6)
Amérique centrale	<i>Costa Rica</i>	Loi n°7530, 1995 Loi n°9692	Pas d'information	Possible, pour des raisons de sécurité ou si les conditions d'octroi ne sont plus respectées (Article 49)	Oui, si condamnation pour un crime commis au moyen d'une arme à feu (Article 7)	Possible, toutes les armes possédées, enregistrées ou pas (Loi n°9692, 2019, Article 3) Automatique lorsque la confiscation est réalisée pendant une intervention de police pour violence domestique (Article 84)
	<i>Guatemala</i>	Loi sur les armes et les munitions, 2009	Pas d'informations	Pas d'informations	Oui, si condamnation pour blessures graves par arme à feu (Article 73)	Possible sur ordonnance du juge compétent Automatique si flagrant délit ou arme non- enregistrée (Article 67)
	<i>Honduras</i>	Loi de contrôle des armes à feu, munitions explosives et autres similaires, 2000 Décret n°101- 2018, 2018	Perte, suspension et révocation du statut de "personne approuvée" entraîne la suspension automatique de la licence (Article 33) (Décret n°101-2018, Article 38)	Possible si perte du statut de personne autorisée (Décret n°101- 2018, Article 39)	Possible sur ordre du Secrétaire d'Etat au bureau de la Sécurité (Article 33)	Possible, remise des armes à feu par le détenant sous trente jours (Décret n°101- 2018, Article 39)

	Mexique	Loi fédérale sur les armes et les explosifs, 1972 Loi d'accès à une vie sans violence	Possible, si jugée nécessaire par le Secrétariat de la Défense Nationale (Article 43)	Possible par une résolution de l'autorité compétente ou si l'intéressé ne respecte pas les dispositions de la loi sur les armes à feu (Article 31)	Oui, si condamnation pour un délit commis au moyen d'une arme à feu (Article 26.1.D)	Oui, en cas d'ordonnance de protection, toutes les armes possédées, enregistrées ou non, sont confisquées (Loi générale d'accès des femmes à une vie sans violence, 2007, Article 30)
	Nicaragua	Loi 510 spéciale pour le contrôle et la régulation des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes, 2005 Code pénal	Possible, sur demande du ministère public, en cas de condamnation pour violence domestique (Article 41)	Possible, sur demande du ministère public, en cas de condamnation pour violence domestique (Article 41)	Possible, sur demande du ministère public, en cas de condamnation pour violence domestique (Articles 15 et 41)	Possible, armes enregistrées ou pas (Code pénal, Article 57)
	Panama	Loi n°57 générale des armes à feu, munitions et matériaux connexes, 2011	Possible, en cas de participation à des actes de violence domestique (Article 56.7)	Possible, en cas de participation à des actes de violence domestique (Article 56.7)	Oui, si condamnation pour avoir encouragé ou commis des actes de violence domestique (Articles 12.5 et 56.7)	Possible, en cas de suspension ou de révocation de licence (Article 56.4)
	Salvador	Loi de contrôle et de régulation des armes, munitions, explosifs et articles similaires, décret n°655, 1999 Loi contre la violence	Possible, suspension temporaire de trois mois à deux ans en cas de violence domestique avec arme à feu (Décret n°902, Article 7)	Pas d'information	Possible si antécédents judiciaires (Articles 30A et 63.c)	Oui, les armes présentes au domicile (Décret n°902, Article 7)

		<u>intrafamiliale, décret °902, 1996</u>				
--	--	--	--	--	--	--

Légende :

- vert : action automatique
- bleu : action possible
- gris : absence d'informations"